

## La haie, outil et symbole de paysage ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 07.07.Q11

juin 2026

Philippe CLERGEAU et Pierre DONADIEU, membres de l'Académie d'Agriculture de France

**Mots clés :** arbre, écosystème, bocage, agroécologie

**Les haies ne sont pas qu'un système de défense et de limite.**

**Quels sont les multiples rôles qu'elles jouent ? Leur protection et leur restauration sont-elles efficaces ? Quelles réactions aux différents Plans haie de l'État ?**

### Qu'est ce qu'une haie ?

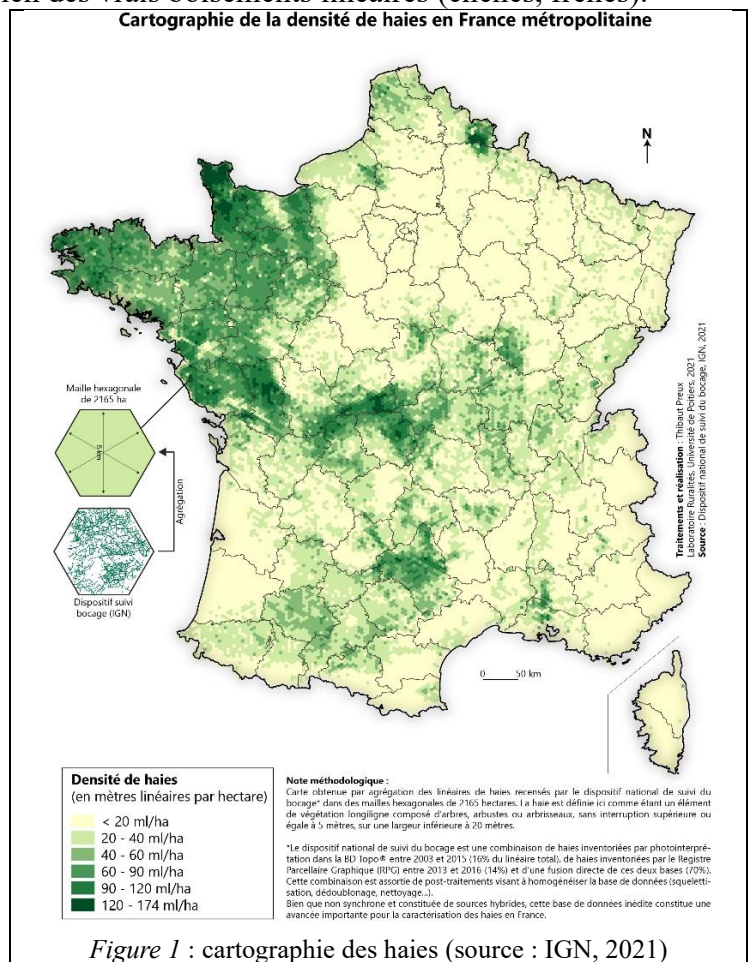
Une haie est une suite linéaire de végétaux, initialement créée ou conservée pour limiter une parcelle ou une propriété. Pour l'écologue, c'est un alignement plus ou moins boisé qui comprend une strate herbacée, une strate arbustive et une strate arborescente. Certaines haies sont cependant uniquement des ronciers taillés (bordures de champs en Normandie ou en Vendée), ou bien des plantations monospécifiques (tels le laurier cerise ou le thuya dans le tissu pavillonnaire), ou bien des vrais boisements linéaires (chênes, frênes).

Dans le passé, et encore aujourd'hui dans de nombreuses contrées, les haies sont entretenues. A minima, elles sont taillées pour éviter qu'elles ne s'épaississent trop et débordent sur la parcelle. Au maximum, un nettoyage complet du talus (souvent par le feu ou les herbicides) et des coupes fortes des arbres sont effectuées sur des cycles de quelques années ; ce sont typiquement les têtards ou ragosses, où on laisse seulement le tronc et une branche dite le tire-sève. Les branches sont alors coupées tous les neuf ans (durée d'un bail) ; elles servaient à faire des fagots ou, avec le feuillage, du fourrage pour le bétail.

Les haies forment le paysage de bocage, typique de nombreuses régions, notamment dans le grand ouest de la France : une mosaïque de parcelles bordées de haies plus ou moins arborées. On parle aussi de *haies vives* ou de *haies naturelles*. Les haies – qui accueillent de nombreuses espèces spontanées ou non – sont à l'origine des *haies champêtres* que les paysagistes tentent de recréer en milieu urbain, en opposition aux haies monospécifiques (dites murs végétaux), voire aux haies d'entrelacs (en branchages d'osier plessés par exemple).

Que ce soit en ville ou à la campagne, en zone naturelle ou cultivée, la haie joue une multitude de rôles, sa première fonction étant celle de clôture.

En ville, on parle de *haies défensives*. Dans la campagne, les haies évitent aux animaux d'élevage de sortir de l'enclos et de pénétrer dans les cultures.



## Haies et services écosystémiques

Les haies participent directement aux services écosystémiques de production de bois de chauffage, d'outillage ou de menuiserie, mais aussi d'alimentation du bétail avec les parties émondées, ou encore de production de fruits d'arbres spontanés (châtaignes, merises) ou bien plantés (telles les noisettes en Corse ou les poires en Ile-et-Vilaine). On en extrait également des perches et des piquets de clôture à partir de cépées de châtaignier, et parfois des plantes médicinales.

Les haies constituent également un écosystème à part entière, qui bénéficie à l'agriculture comme à la biodiversité locale :

- elles sont un refuge et un habitat pour de très nombreux auxiliaires des cultures : les prédateurs comme les carabes ou les oiseaux insectivores, ou bien les pollinisateurs comme les bourdons ;
- elles fixent le sol et limitent l'érosion des sols et les inondations en aval en retenant l'eau ;
- et en s'opposant au ruissellement, elles favorisent l'infiltration d'eau et l'alimentation des nappes phréatiques.

Outre leur rôle évident d'absorption de CO<sub>2</sub>, les haies ont un rôle démontré dans la microclimatologie des territoires : elles offrent une protection contre les vents (effet brise-vent connu depuis fort longtemps) pour le bétail et les cultures, et amortissent les variations de température et de gestion culturale entre les parcelles. Elles montrent donc un rôle environnemental puissant, aussi bien localement qu'à une échelle plus globale.

Enfin, les haies offrent des habitats à de très nombreuses espèces animales et végétales, souvent typiques des buissons et des bosquets ? L'absence de bois ou de forêt dans un territoire peut être ainsi partiellement compensé par un réseau de haies qui accueille une faune et flore spontanée. Les haies sont surtout des corridors écologiques de circulation des espèces en faisant la liaison entre deux bosquets par exemple. Ce sont les haies qui permettent la dispersion de nombreuses espèces au sein d'un territoire et le maintien de populations dans des habitats plus ou moins isolés (voir fiche [07.07.Q08 : Quels rôles de la politique publique des Trames Vertes et Bleues dans les régions urbaines françaises ?](#)).

Régulations climatiques, effets brise-vent, gestion de l'eau, protection des sols, absorption des polluants et préservation active de la biodiversité sont donc parmi les principaux services écosystémiques rendus par les haies. Mais elles sont aussi, et peut-être surtout, l'expression d'une culture locale et d'une histoire sociale ancienne d'organisation d'un territoire : elles témoignent des expériences et des pratiques des habitants, anciens et actuels, de leur attachement à leur milieu de vie, d'un patrimoine et de leurs souvenirs personnels et familiaux, et ainsi donnent accès à la mémoire des territoires et à leur transformation au cours des siècles passés.

Et quand l'histoire bocagère des territoires est trop incertaine pour être ravivée, c'est aux modèles agro-écologiques qu'il est nécessaire de se référer pour construire les paysages ruraux de demain.

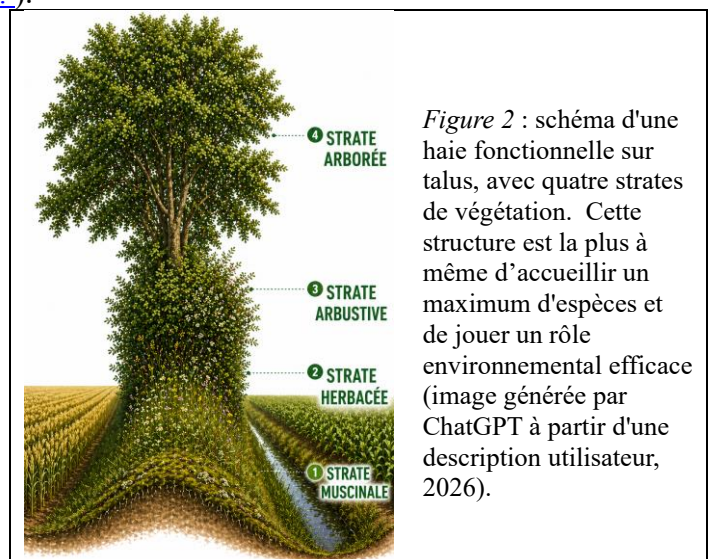


Figure 2 : schéma d'une haie fonctionnelle sur talus, avec quatre strates de végétation. Cette structure est la plus à même d'accueillir un maximum d'espèces et de jouer un rôle environnemental efficace (image générée par ChatGPT à partir d'une description utilisateur, 2026).

## Quelle politique de protection ?

Jusqu'en 2015, les haies ne bénéficiaient que de peu de mesures propres de protection comme les EBC, (*Espace Boisé Classé*), mesure très peu utilisée en zone agricole ; de fait, elles étaient normalement protégées dans les *espaces protégés*. Aussi, la mécanisation agricole a ainsi pu entraîner sans difficulté majeure la destruction de plus de 40 000 kilomètres de haies en Bretagne, par un remembrement soutenu dans les années 1960-1980. Encore aujourd'hui, la France perd 20 000 kilomètres de haies par an. Pourtant de très nombreux travaux de recherche – notamment en agroforesterie et en agroécologie – ont permis la compréhension argumentée de l'importance des haies et donc de leur conservation, sinon de leur recréation pour une structuration durable des paysages tant ruraux qu'urbains.

Depuis les années 1970, les associations se sont multipliées pour promouvoir les plantations de haies, comme *Réseau haies de France*, *Breizh bocage*, *Terre de Lien*, *Arbres et paysage 32*, *Agrof'île* et bien d'autres.



Figure 3 : bocage normand (photo Adobe Stock)

Aujourd'hui, plusieurs aides financières existent pour accompagner la plantation et la gestion des haies en zone agricole. Par exemple, l'État a souhaité renforcer les objectifs du *Plan Haie* du *Plan de relance* de 2020, en budgétant 110 millions d'euros en 2024 à un nouveau *Pacte en faveur de la haie* qui vise 50 000 kilomètres de nouvelles haies pour 2030.

En mars 2026, à la suite des manifestations d'agriculteurs, le gouvernement a publié un *Guichet unique de la haie*, le Premier ministre ayant en effet promis de réduire les quatorze procédures possibles d'arrachage des haies à une seule. Alors, non seulement le *Conseil national de la protection de la nature* mais aussi 11 000 signataires de l'enquête publique ont tiré la sonnette d'alarme, soulignant comment ce nouveau décret contredit toutes les opérations en cours et compromet la transition écologique de l'agriculture française.

En effet, loin de dissuader la destruction des haies, ce décret – fondé sur une cartographie semi-automatique – la favorise avec une compensation de replantation qui ignore complètement le temps d'installation d'un écosystème ; or on ne remplace pas une vieille haie par quelques baliveaux. Comme aucune justification n'est demandée, les destructions seront favorisées de fait. Le collectif *Réseau haies de France* demande donc l'application de la démarche "*Éviter, puis réduire, puis compenser*" (loi d'août 2016 de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages art. 2 et 69), alors que le décret pousse directement vers des compensations discutables. L'*Association des maires de France* émet également de sérieuses réserves.

En résumé, la haie est à la fois une réalité matérielle et le symbole des paysages agricoles, un écosystème indispensable à la durabilité du territoire et un lien nécessaire entre les milieux précieux de la vie spontanée et ceux de l'agriculture. C'est un des outils les plus efficaces pour protéger concrètement les captages d'eau des pollutions de toutes sortes, pour accompagner la mise en place des pratiques agroécologiques et pour introduire une présence de la vie végétale et animale dans les milieux urbains et périurbains où l'espace est compté. Ce modèle devrait interroger les responsables politiques plus efficacement qu'aujourd'hui pour dessiner les perspectives agroécologiques et paysagères de demain.

#### • Ce qu'il faut retenir :

La haie, structure et armature forte de nos paysages ruraux mais aussi urbains, présente une multitude de rôles localement ou au niveau du territoire, depuis la protection contre le vent, l'érosion, la gestion de l'eau jusqu'à l'accueil et la circulation d'une biodiversité indispensable aux équilibres écologiques et agronomiques, sans oublier l'histoire et la mémoire des lieux qu'elle symbolise. Différents plans gouvernementaux ont enfin permis de financer la restauration des haies, mais un tout récent décret semble les remettre en cause.

#### Pour en savoir plus

- Françoise BUREL et Jacques BAUDRY : *Bocages : fonctionnements écologiques et principes d'aménagement*, Revue Technique de l'Ingénieur, 2023.
- Rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) publié le 24 avril 2023 (pages sur le remembrement)
- <https://reseauhaies.fr/consultation-publique-mobilisation-decret-haies/>